2e circ.

REPUBLIQUE FRANÇAISE — DEPARTEMENT DE L'ORNE — CIRCONSCRIPTION DE MORTAGNE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin de Ballottage du 30 Novembre 1958

Électrices, Électeurs,

Le 23 novembre le corps électoral a donné ses indications.

Monsieur Paul PELLERAY, député sortant, a obtenu 11.828 voix. Il devait normalement maintenir sa candidature au second tour si, spontanément, et au cas où il n'arriverait pas en tête au premier tour, il ne s'était engagé à se retirer. Monsieur BOUDET ayant obtenu un millier de voix de plus que lui, Monsieur PELLERAY a cru, dans ces conditions, qu'il devait respecter son engagement.

Malgré les sollicitations de ses amis, **malgré ma sollicitation personnelle et l'offre que je lui ai faite de mon désistement,** il est resté ferme dans sa décision de ne pas se représenter. Cette attitude, pour regrettable qu'elle soit, l'honore grandement et confirme la grande élévation de ses scrupules.

Voici, au surplus, le texte qu'il a communiqué à la Presse pour annoncer sa décision :

Mes Chers Amis,

« Vous connaissez le résultat du premier tour de scrutin. Respectueux de l'engagement pris, je ne suis pas candidat pour le second tour.

« Je ne voudrais cependant pas me retirer sans remercier bien vivement les 11.828 fidèles amis qui m'ont fait l'honneur de m'apporter leurs suffrages. Je note avec une légitime fierté que sur le plan de la circonscription, j'ai obtenu 2.600 voix de plus qu'en 1956.

« Convaincu d'avoir toujours œuvré pour le bien de tous, selon ma conscience, je rentre dans le rang.

« Je souhaite que l'homme qui sera désigné dimanche soit le partisan convaincu des principes que j'ai toujours défendus.

« Je formulerai enfin le vœu que les milieux ruraux, auxquels je suis particulièrement attaché, sachent s'unir pour pouvoir affirmer leur force et faire valoir leurs droits. »

P. PELLERAY.

Les choses étant ce qu'elles sont, près de **18.000 suffrages** se sont manifestés sur le nom de Monsieur PELLERAY et sur le mien. Il n'a paru possible à personne d'abandonner une fraction aussi importante du corps électoral sans lui permettre de se manifester, si elle le désire, **sur le nom d'un candidat modéré, parfaitement indépendant et que ses compétences en matière d'agriculture et d'élevage désignent naturellement pour assumer la protection et la défense des droits essentiels d'une circonscription comme la nôtre,** d'autant que la prospérité des affaires agricoles conditionne nécessairement la prospérité des activités commerciales et artisanales régionales.

C'est pour ces raisons qu'il a paru nécessaire que ma candidature soit maintenue au deuxième tour du scrutin.

Il est sans doute inutile que je rappelle longuement ma position, sauf pour préciser en quelques mots :

SUR LE PLAN POLITIQUE :

— Que j'ai été un adversaire irréductible de la constitution de 1946 et du mauvais usage qu'en a fait le Parlement pendant 12 ans.

— Que dans les circonstances issues de la décomposition du régime, j'ai, **dès la première heure, préconisé la venue au pouvoir du Général de GAULLE, fait une campagne active pour son investiture et milité publiquement par la voie de la Presse pour l'adoption de la nouvelle constitution.**

— Que je suis, par ailleurs convaincu que **de GAULLE est le seul homme valable** qui puisse, sans aucune arrière-pensée, régler dans le sens de la libéralité la plus humaine le douloureux **problème algérien et d'abord mettre rapidement un terme aux combats.**

— Qu'il importe, enfin, que le **problème de l'enseignement** soit une fois pour toute résolu dans le sens du strict respect de la liberté des croyances et de l'égalité des droits, par un pacte scolaire comparable à celui qui vient d'intervenir en Belgique. Il faut, dans l'intérêt évident de la paix intérieure et de l'union des Français, que **l'enseignement libre soit gratuit pour permettre à tous les parents un libre choix.**

SUR LE PLAN ECONOMIQUE :

L'Agriculture, richesse nationale fondamentale, **doit être équipée et modernisée,** pour permettre l'épanouissement de toutes ses productions qu'il importe d'orienter en fonction de débouchés intérieurs et extérieurs rentables. Cette branche essentielle de notre économie, désavantagée jusqu'ici par rapport à l'industrie, doit, pour rétablir l'équilibre, **être l'une des préoccupations premières des pouvoirs publics :** Organisation des marchés - Facilités d'accession à la propriété personnelle - Vulgarisation et utilisation en commun de matériel moderne - Rentabilité des prix - Développement de l'enseignement technique agricole, etc...

Le petit commerce et l'artisanat, qu'il faut défendre contre la crise qu'ils subissent, doivent dans nos régions profiter directement de la prospérité agricole.

SUR LE PLAN SOCIAL :

Le peuple français doit donner pleinement la mesure de sa **solidarité** fraternelle :

Les taudis, à la ville et à la campagne, doivent disparaître.

La stabilité de la monnaie, garantie indispensable du pouvoir d'achat des travailleurs, doit être assurée. Les salaires doivent continuer d'être indexés, et la **condition ouvrière améliorée** à l'échelle de l'augmentation de notre production.

Les Anciens Combattants, les victimes de guerre, les invalides, les vieux travailleurs ont des droits imprescriptibles et sacrés qu'un pays évolué et généreux, comme le nôtre, n'a pas le droit de discuter.

Voilà, dans leurs grandes lignes, les principes auxquels je suis depuis toujours acquis et que je prends l'engagement solennel de défendre si je suis chargé de vous représenter au Parlement.

Je me suis maintenu pour permettre aux suffrages modérés de se manifester sur mon nom et faire triompher l'idéal de ceux qui sont indéfectiblement attachés au respect des libertés républicaines, au respect de la propriété privée, de la personne et de la dignité des hommes dans une atmosphère de vraie FRATERNITÉ dont le Général de GAULLE s'est fait le pélerin enthousiaste à travers la FRANCE, en ALGERIE et jusque dans les territoires les plus éloignés de la **Communauté Française.**

Vive de GAULLE

Vive la circonscription de MORTAGNE.

Et que la Ve République nous vaille une France Heureuse et Prospère.

LÉON LEVESQUE

Conseiller Général du canton de MORTAGNE

Membre de la Commission de l'Agriculture

Eleveur - Négociant

Remplaçant éventuel :

HENRI LEVESQUE

Diplômé H.E.C., Directeur de « L'Echo de L'Orne »

IMP. ECHO DE L'ORNE - MORTAGNE